

Au CFA de Blois, des adultes en reconversion intègrent les classes d'apprentis

Dans ce centre de formation d'apprentis, certains "apprentis" sont plus âgés que d'autres... Il s'agit en réalité de stagiaires de la formation continue, qui partagent non seulement les locaux, mais les cours. Une expérience "intergénérationnelle".



Jusqu'à présent, le CFA accueillait ponctuellement des adultes, de cinq à six par an, mais nous recevons de nombreuses demandes. Pour l'année 2013-2014, nous accueillons une vingtaine d'adultes âgés de 27 à 55 ans", indique Isabelle Berlu, chargée d'études au centre interprofessionnel de formation d'apprentis de Blois. Les adultes, salariés ou demandeurs d'emploi, se retrouvent ainsi en classe avec de jeunes apprentis pour préparer un CAP en dix mois, au lieu de deux ans pour les jeunes. "Cette mixité est vraiment enrichissante pour tout le monde. Cela apporte une vraie dynamique de groupe. Nous rencontrons d'ailleurs moins de problèmes d'indiscipline de la part des jeunes", souligne Isabelle Berlu.

Pas de groupes spécifiques d'adultes

Les adultes, engagés dans une démarche de reconversion, sont stagiaires de la formation professionnelle - les

salariés en congé individuel de formation (Cif) et les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une convention conclue entre le CFA et Pôle emploi. "Notre capacité d'accueil ne nous permet pas de créer des groupes spécifiques d'adultes. Ils intègrent donc les classes d'apprentis fin août-début septembre, pour une formation qui prend fin en juin de l'année suivante. Ils s'engagent dans une reconversion professionnelle pour deux raisons principales : soit par choix personnel (changer de métier), soit pour des raisons économiques. Pour les demandeurs d'emploi, il s'agit souvent de se réorienter après un licenciement", expose Isabelle Berlu. Avant leur intégration au sein du CFA, les adultes sont reçus en entretien individuel "pour vérifier leur motivation et leur projet professionnel". "Ce n'est pas simple pour un adulte de s'engager dans une telle démarche, surtout pour les gens qui ont subi un licenciement. En outre, certains peuvent être perdus face au mécanisme de l'apprentissage."

De futurs repreneurs d'entreprise

Le CFA interprofessionnel de Blois prépare à vingt métiers dans cinq secteurs professionnels (services à la personne, restauration, alimentation, automobile, et gestion d'entreprise). "Nous retrouvons les adultes dans ces cinq secteurs mais, depuis 2011, nous avons beaucoup de demandes pour celui de l'alimentation, car il y a plus de débouchés en termes d'emploi salarié. Une fois titulaire d'un CAP, les personnes peuvent envisager de créer ou de reprendre une entreprise. C'est le cas d'un couple qui, cette année, prépare dans notre CFA un CAP boulanger, chacun dans le cadre d'un Cif, avec pour objectif de reprendre une boulangerie", rapporte Isabelle Berlu.

De manière générale, les adultes n'assistent pas à tous les cours, dans la mesure où "leur emploi du temps est personnalisé en fonction de leurs diplômes et parcours professionnels". Ils suivent alors certains cours de première et seconde années de CAP. Une exception pourtant pour cette femme, en Cif, qui est inscrite en brevet professionnel (BP) coiffure. "Déjà titulaire d'un CAP coiffure, elle travaille dans la grande distribution. Elle a souhaité revenir à la coiffure en préparant un BP, ce qui lui permettra d'ouvrir son propre salon ou d'en gérer un. Pour elle, les cours sont obligatoires, soit deux ans au sein de la même classe d'apprentis. Pour l'obtention de ce diplôme de l'Éducation nationale, le Rectorat impose vingt et un mois de formation plus des semaines passées en entreprise".

Prendre un adulte en stage ?

Sur la vingtaine d'adultes accueillis au CFA, dix suivent une formation aux métiers de bouche, quatre en boulangerie, deux en pâtisserie, trois en boucherie

et une en cuisine. D'autres ont choisi la mécanique auto, la formation d'assistant de gestion PME-PMI, ou encore un CAP esthétique. Comme les apprentis, les adultes effectuent des stages dans les entreprises. La convention de stage est délivrée par le CFA de Blois. "En plus de l'appréhension de retourner en classe avec des jeunes, les adultes sont confrontés à des difficultés à trouver l'entreprise d'accueil, les artisans se montrant parfois frileux à prendre un adulte en stage", reconnaît Isabelle Berlu. "Nous proposons aux stagiaires adultes de rencontrer les chefs d'entreprise. Nous les aidons à trouver un stage dans une ou plusieurs entreprises. Certains stagiaires souhaitent en effet se confronter à différents types de travail ou modes de production", explique-t-elle.

Le CFA est ouvert à tous, "prioritairement aux apprentis quel que soit leur profil (titulaire d'un bac, jeune à la limite de l'illettrisme, etc.) et à partir du moment où un contrat d'apprentissage est signé avec une entreprise". Les adultes y trouvent leur place, sans diplôme ou avec un bac + 5, car "nous avons l'habitude d'accueillir des publics hétérogènes". Pour la rentrée prochaine, le CFA instruit d'ores et déjà de nouveaux dossiers présentés par des adultes. "Notre seul critère d'acceptation est la motivation, et si cela est le cas, une place sera réservée à la personne pour la prochaine rentrée", conclut Isabelle Berlu.

Des CFA font de la résistance

"D'autres CFA de la région Centre accueillent des adultes et cela fait partie de notre volonté politique en matière de formation, inscrite dans la convention d'objectifs et de moyens de la Région", précise Isabelle Gaudron, vice-présidente du Conseil régional Centre, déléguée à la formation et à l'apprentissage. Cependant, certains CFA font de la résistance en arguant que la pédagogie développée pour les adultes est bien différente de celle à destination des jeunes. Leur réticence intervient toujours avant de s'être engagés dans ce type d'expérience, et une fois l'expérience menée, ils y sont favorables.

En région Centre, deux CFA, celui de Châteauroux et celui de Bourges, accueillent également des demandeurs d'emploi, mais en répondant aux appels d'offre du Conseil régional. Une manière pour ce dernier d'acheter des places individuelles de formation aux



deux établissements. "Au regard de la formation tout au long de la vie, il est tout à fait logique pour des adultes de revenir dans un lieu de formation comme un CFA. La mixité jeunes-adultes est toujours bénéfique et c'est une manière de multiplier les sources de financement", ajoute Isabelle Gaudron.

Une convention-type

La Région Centre a signé avec les CFA une convention-type qui a été adaptée en fonction de leur spécificité et qui définit des objectifs de progression. "Nous avons mis en place un dialogue de gestion annuel avec les CFA pour vérifier leur état de santé. La Région a en effet investi dans des plateaux techniques qui peuvent être optimisés. Nous nous inscrivons dans une recherche de mutualisation des moyens." Cette convention-type stipule que le CFA s'engage à proposer dans ses locaux, "en complément de l'activité apprentissage, des actions de formation professionnelle entrant dans le champ du Code du travail". Concernant les stagiaires accueillis au sein des formations préparées par l'apprentissage, le CFA doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de maintenir la spécificité de l'enseignement dispensé. De plus, dans un souci constant d'adapter sa structure à l'environnement de la formation professionnelle, le CFA s'engage à mettre en place ou à poursuivre la démarche de projet d'établissement appelée "projet de CFA", lancée par la Région lors de la convention 2005-2010. Il doit ainsi définir les grandes orientations de

son activité en matière d'ouverture à de nouvelles activités dans le domaine de la formation tout au long de la vie, à savoir : formation continue pour les adultes (salariés ou en recherche d'emploi) ; actions de formation en direction du public jeunes (remise à niveau afin de faciliter l'entrée en apprentissage de jeunes en difficulté, autres actions de formation en direction des jeunes en grande difficulté, etc.) ; développement de partenariats avec les autres acteurs de la formation : actions de formation conjointes (sous-traitance et "co-traitance" de formation), mise à disposition de plateaux techniques, etc.

Dans le sens de la nouvelle loi

Par rapport aux autres organismes de formation dédiés aux adultes comme l'Afpa, Isabelle Gaudron considère que "le rôle de la Région est de vérifier qu'il n'y ait pas de concurrence qui déstabilise cet organisme de formation et les autres. La nouvelle loi formation renforce d'ailleurs notre pouvoir de mise en cohérence de l'ensemble de l'offre de formation initiale et continue. En outre, face aux diverses mutations, les organismes de formation doivent s'adapter d'autant plus que la loi va ouvrir, avec le compte personnel de formation (CPF), de nouvelles perspectives et beaucoup d'opportunités à des personnes qui ne pouvaient pas jusqu'à présent financer une formation pour changer de métier".

■ Philippe Grandin

www.cfa41.fr